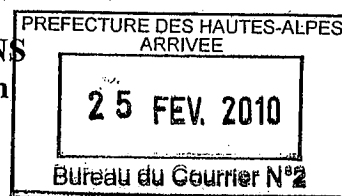


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch



Séance du : 22 février 2010

Convocation du : 16 février 2010

Objet : Carte « yes ». Convention de partenariat avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.

L'an deux mille dix, le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des deux Buëch, s'est réuni en mairie de la Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Maurice Chautant

Etaient présents : R.Fournel, M. Barthelemy, A. Meier, G. Pitaval, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J.-F. Carré, M. Chautant, F. Roux, J.-L. Pelloux, P. Aubin, A. Chevalier, G. Jullien

Etaient excusés : Claudette Mezière, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin
Francis Reynaud excusé remplacé par Michel Lonni
Martine Barbet excusée remplacée par Marc Rosenstiel

Le Vice-Président chargé du dossier Bruno Faure explique aux conseillers communautaires l'orientation décidée par le Département en faveur de l'accès à la culture, sport & loisirs des jeunes hauts alpins de 13 à 21 ans.

Une carte « yes » a été créée permettant aux jeunes de bénéficier d'activités de services à prix réduits.

Le Vice-Président propose d'impliquer la Communauté de Communes des Deux Buëch dans cette démarche en réduisant le coût d'entrée de l'écomusée pour ce public, soit 2,50 € au lieu de 3,50 € ; et de signer la convention de partenariat avec le Conseil Général des Hautes-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

Votants = 19
Pour = 19
Contre = 0
Abstention = 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

